

Comité de rédaction :

Spered Gwinevez
7 Place de la Mairie
29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Contact :

speredgwinevez@orange.fr
06.18.43.73.82

Recherches et rédaction :

Roger BOSSARD et
Guy DUCHELLIER

Sommaire :

- De Keremma à la digue Michel, une belle épopée (2^{ème} partie)
- Plounévez-Lochrist et le recensement régional des charpentes médiévales (1^{ère} partie)
- Toponymie

Mémoire de Plounévez-Lochrist Spered Gwinevez

De Keremma à la Digue Michel, une belle épopée (2^{ème} partie)

L'opiniâtreté d'un homme



Louis Rousseau 1787-1856

Louis Rousseau acquit les terres, entre La Flèche et Roc'h ar Goff, le 2 avril 1823 (1). L'homme est déterminé et, pendant près de vingt-cinq ans, il se battra contre les éléments, surmontant les problèmes financiers et les tensions avec les municipalités de Tréfléz et Plounévez notamment pour protéger, assécher et mettre en culture cette partie de la côte léonarde. La première action importante menée pour la réussite du projet fut la restitution de son lit naturel au Frouit, qui en avait été dévié à cause de l'accumulation du sable (En 1842 un nouveau canal, de Camfrouit au Kernic empruntant sur une certaine longueur la rigole du général Tunck réalisée sous la Révolution, sera creusé pour faciliter l'écoulement des eaux du Frouit et faciliter l'assèchement de l'étang du Louc'h) (2).

En effet, comme le souligne Bernard Hallegouet (3) les cordons dunaires lorsqu'ils sont continus gênent l'écoulement des eaux continentales, qui s'accumulent alors dans les « louc'h ». Louis Rousseau comprit rapidement que la réussite de son entreprise reposait aussi sur la stabilisation du sable de la dune, laquelle s'avance, en 1823, de 50 à 125 mètres plus en avant vers la mer. Les rochers du Méan étaient alors encore presque insérés dans la dune. Cela fut fait, dans un premier temps, en réalisant un parapet en gazon qui arrêtait le sable, puis, dans un second temps, par la mise en place de fascines de genêts qui constituèrent un premier tissu végétal.

Enfin, Louis Rousseau mis en route le projet de construction d'une digue à clapets sur l'estuaire de la Flèche. Les travaux commencés le 26 janvier 1824, ne furent terminés, qu'après bien des vicissitudes, dont la rupture de la digue lors de la tempête du 22 novembre 1824. Un an plus tard, la rivière La Flèche est barrée (4). Mais, à la suite de la rupture du cordon dunaire, dans la nuit du 16 au 17 février 1828 lors d'une grande marée, Louis Rousseau se recentra sur la valorisation des terres qu'il avait pu conquérir grâce à la construction de la digue, même s'il ne put toutes les garder. Le domaine qu'il a constitué et auquel, dès 1824, il donna le nom de Keremma, en hommage à son épouse Emma, est aujourd'hui un écrin boisé du bord de mer gagné sur des zones marécageuses et sableuses, et surtout, plusieurs centaines d'hectares jadis incultes, sont aujourd'hui cultivés et participe à l'économie locale.

À suivre.

Roger Bossard

(1) Date d'acquisition de l'afféagement aux héritiers Soufflès-Deprez. Source : Guy Basset

(2) Sources : Guy Basset et Armand Rousseau, Souvenirs de famille.

(3) B. Hallegouet. L'évolution des massifs dunaires du pays de Léon. Penn ar Bed,

(4) Sources : Guy Basset.

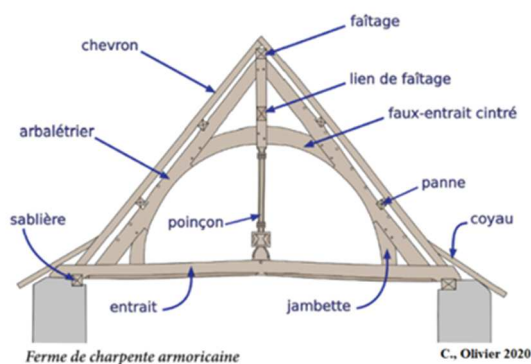
Plounévez-Lochrist et le recensement régional des charpentes médiévales (1^{ère} partie)

La pierre a souvent monopolisé l'intérêt des conservateurs du patrimoine national. Mais depuis une quinzaine d'années, un regard neuf s'est posé sur le bois, ce matériau du Moyen-Âge, et tout particulièrement sur les charpentes anciennes.

Les archéologues ont pu caractériser un modèle spécifique de charpentes médiévales qui couvraient les édifices religieux et manoriaux du nord-ouest de la France, à partir des années 1380 et dont l'emploi a persisté jusque vers 1550. Leur répartition couvrant exclusivement le Massif armoricain, elles sont désormais qualifiées de « charpentes armoricaines », selon la typologie proposée par l'archéologue-médiéviste Corentin Olivier (1) que nous remercions pour la transmission des éléments documentés, relatifs à ses recherches sur Plounévez-Lochrist.

Réalisée exclusivement en chêne, chacune des fermes qui compose la charpente est toujours équipée d'un entrait, de deux arbalétriers d'un ou deux faux-entraits, d'un poinçon long ou court, et de jambettes. L'emploi de bois cintrés est une des caractéristiques indispensables aux charpentes armoricaines. Leur courbure naturelle s'ajoute au délardeur des arbalétriers pour s'inscrire dans un intrados en plein cintre ou en arc brisé.

Le soin apporté aux pièces et l'harmonie générale de la structure témoignent de leur volonté d'apparat. Il s'agit toujours de structures faites pour être vues et à fort caractère ostentatoire.



En 2014 est né un premier recensement de ces charpentes armoricaines. Réactualisé en 2020, il dénombre 347 charpentes, réparties sur 9 départements (2) du nord-ouest de la France, avec une très forte proportion pour les 4 départements bretons. C. Olivier a produit la liste complète de ces charpentes et compte pour le Finistère, 64 édifices, déclinés en 45 religieux, 1 moulin, (probable réemploi d'une chapelle), et 18 manoirs, dont 2 situés sur la commune de Plounévez-Lochrist, celui de l'ancien manoir de Kermavan à Maillé et celui de Luzunen, tout proche, sur lesquels le chercheur apporte les expertises qui suivent.

À suivre.

Guy Ducellier

(1) Corentin Olivier, docteur en Archéologie, a soutenu en 2020, à l'Université du Mans, la thèse de doctorat : « La charpente comme vecteur de diffusion du Gothique (fin XII^e - fin XVII^e siècles) en Bretagne et ses marges ? ».

(2) Calvados, Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Manche, Morbihan, Orne.

Toponymie

Croas-ar-Born et Croazou

Kroas « croix » procède d'un emprunt au latin « crux ». Il a pour correspondants le gallois croes et le cornique crows. Autrefois, une croix s'élevait le plus souvent à la croisée des chemins, d'où son extension à noter un croisement. Dans bien des cas, le breton **Kroas** a été remplacé par son équivalent français croix. Ce terme est très fréquent dans la toponymie, outre **Kervegen ar Groas** et **Pen ar Groas**, déjà traités dans cette rubrique, on le retrouve deux fois à Plounévez : **Croazou** : le lieu où il y a des croix ; il n'en reste aujourd'hui qu'une ! On peut noter que le lieu-dit est marqué par un croisement.

Croas ar Born : Born est sans doute à prendre ici dans le sens de borgne, sans issue. La croix matérialisait donc probablement le début d'une voie sans issue.

Sources :

Albert Deshayes. Dictionnaire des noms de lieux bretons. Editions Le Chasse-Marée/Ar Men. 2003.